



---

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2017**  
COMMUNE DE CUGES-LES-PINS

---

# SOMMAIRE

## 1. INTRODUCTION

## 2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

- 2.1. LE PANORAMA ECONOMIQUE DE LA FRANCE S'AMELIORE LEGEREMENT AVEC :
- 2.2. LA POURSUITE DE LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE L'ETAT POUR LE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS
- 2.3. LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :
  - 2.3.1. LE RALENTISSEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
  - 2.3.2. LA HAUSSE MODEREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
  - 2.3.3. LA STABILITE DE L'INVESTISSEMENT
  - 2.3.4. LA BAISSSE DE L'EPARGNE ET LE RECOURS A L'ENDETTEMENT

## 3. LA SITUATION FINANCIERE 2016 DE LA COMMUNE DE CUGES-LES-PINS

- 3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :
  - 3.1.1. EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL
  - 3.1.2. EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL
  - 3.1.3. EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE
  - 3.1.4. DES BAISSSES DE RECETTES QUI TRADUISENT LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT
  - 3.1.5. CONCLUSION
- 3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
  - 3.2.1. DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS CONTROLES MAIS NECESSAIRES
  - 3.2.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS :
    - 3.2.2.1. LES SUBVENTIONS
    - 3.2.2.2. LE FCTVA
- 3.3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
- 3.4. LA DETTE DE LA COMMUNE ET LES RATIOS FINANCIERS

## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

- 4.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 :
  - 4.1.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : UNE BAISSSE NECESSAIRE
  - 4.1.2. CHARGES DE PERSONNEL : MUTUALISER ET RECLASSER
- 4.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017 :
  - 4.2.1. GEL DES TAUX DES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION
  - 4.2.2. FOND DE SOUTIEN AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES
  - 4.2.3. LES AUTRES RECETTES
- 4.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017
- 4.4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017 :
  - 4.4.1. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
  - 4.4.2. LE FCTVA
  - 4.4.3. UN RECOURS A L'EMPRUNT NECESSAIRE

## 5. PROSPECTIVE FINANCIERE 2016-2021

## 6. CONCLUSION

## **1. INTRODUCTION**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Cuges les Pins doit produire un Rapport d'Orientations Budgétaires présentant sa situation financière et dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court terme.

Ce document a pour objectif de soumettre à l'information et au débat des conseillers municipaux, les conditions d'élaboration des budgets primitifs sur la base des analyses prospectives et rétrospectives ainsi que des paramètres qui ont permis de les construire. Ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue l'un des éléments essentiels de notre vie publique. Les éléments qu'il contient permettent d'appréhender la situation financière de la commune dans sa globalité.

Il s'inscrit dans un contexte national de rétractation des soutiens de l'Etat sans précédent, en dépit des besoins considérables de financement dont les politiques publiques doivent faire l'objet.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2106-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication du Rapport d'Orientations Budgétaires, les élus doivent prendre connaissance du rapport ci-joint, Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017.

Face au désengagement de l'Etat, aux obligations accrues faites aux collectivités locales et à un contexte économique défavorable, les communes se retrouvent contraintes à des choix difficiles qui doivent résulter à la fois de la bonne gestion financière des deniers publics mais également à la nécessité de répondre à une demande légitime de la population en termes d'équipements publics et d'amélioration de son cadre de vie.

C'est dans ce contexte parfois difficile qu'il nous faut établir le budget primitif de la commune de façon sincère et prudente.

La situation de Cuges-les-Pins est d'autant plus complexe et compliquée que la situation budgétaire est tendue au regard de l'importance du chapitre 012 (charges de personnel, de la baisse des dotations de l'Etat, de la pénalité de la loi SRU). En outre, compte tenu du franchissement du seuil de 5000 habitants, Cuges-les-Pins perd en 2017 le bénéfice des droits de mutation perçus selon un mode de péréquation départemental, au bénéfice des droits réels engendrés par les transactions immobilières de la commune.

La situation de la commune se trouve affaiblie par des ressources propres très faibles et un taux de la fiscalité locale élevé au regard des communes de strate équivalente, ce qui suppose de devoir être très prudent en termes d'investissements dans les années futures. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la population à venir, en raison de la pression exercée par la loi ALUR et la construction prochaine de la ZAC des Vigneaux, les investissements structurants s'avèrent indispensables. C'est donc dans un cadre alliant prudence et obligations que nous élaborons les documents budgétaires, véritables reflets de l'action municipale.

Comme annoncé lors du précédent Débat d'Orientations Budgétaires, d'importants projets d'investissements ont été impulsés et concrétisés par la signature du CDDA couvrant la période (2015-2020). L'année 2014 a vu ses investissements réduits au strict minimum en

raison du contrôle budgétaire exercé par la Chambre Régionale des Comptes et des mesures d'économies budgétaires qui s'en sont suivies.

2015 et 2016 ont engagé quelques investissements qui ont malheureusement pris du retard (1<sup>ère</sup> tranche de voirie, 1<sup>ère</sup> phase d'étude de l'extension de l'école Molina). Le programme de voirie sera véritablement engagé en 2017 ainsi que la phase d'études de l'école Molina, selon le phasage établi par la SPL Façonéo. Les priorités d'investissements réalisés en 2017 seront données aux travaux de mises aux normes, à la sécurité, aux dépenses et programmes obligatoires (Ad'Ap) ou aux dépenses déjà engagées. En parallèle de ces dépenses, les recettes, assurées par un subventionnement allant de 60% (CDDA) à 80% (Programme Ad'Ap), seront conjuguées à un logique recours à l'emprunt, la commune ne disposant pas de capacité d'autofinancement lui permettant de couvrir partiellement ses dépenses d'investissements. Le recours à l'emprunt sera toutefois favorisé en raison de la faiblesse des taux actuels.

La politique d'investissement de la commune ne se fera que dans une logique de stricte nécessité avec en objectif principal « l'assainissement » d'une situation budgétaire tendue qu'il nous faudra améliorer en prenant des mesures appropriées, notamment par un meilleur contrôle de la dépense publique et une stabilisation de la masse salariale, compte tenu des départs à la retraite prévus. Ce ne sera qu'au prix de cet effort que Cuges-les-Pins pourra retrouver certaines facilités et potentialités d'autofinancement et une amélioration de sa situation pour les années futures.

**L'Adjointe au maire, déléguée aux Finances**

**France LEROY**

## **2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL**

Les perspectives de l'économie mondiale établies par le Fonds Monétaire International indiquent que la reprise de la croissance devrait s'affermir en 2017 et être portée principalement par les pays émergents et les pays en développement. Dans les pays avancés telle que la France, la croissance devrait rester modeste atteignant un niveau similaire à 2015.

En 2015, l'inflation globale a atteint 0,3% en moyenne dans les pays avancés soit le niveau le plus bas depuis la crise financière mondiale, principalement en raison de la baisse des prix des produits de base.

### **2.1. LE PANORAMA ECONOMIQUE DE LA FRANCE S'AMELIORE LEGEREMENT AVEC :**

- ✓ Une croissance du PIB en progression (1,4% en 2016)
- ✓ Un redémarrage de l'investissement des entreprises qui a progressé de 2,9% en 2015 et qui devrait progresser de 3,4% en 2016.
- ✓ Une hausse de 10% des permis de construire au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (+ 7,4% sur un an)
- ✓ 187 000 emplois créés dans le secteur privé en un an.

En dépit de rebondissements récents, le baril de pétrole reste à mi-2016 moitié moins cher que l'année précédente. Sa baisse passée contribue à une inflation encore très faible, ce qui stimule le pouvoir d'achat des ménages. Les entreprises profitent également du bas coût du pétrole pour redresser leur taux de marge, qui s'approcherait d'avantage en 2016 de sa moyenne d'avant crise.

## **2.2. LA POURSUITE DE LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE L'ETAT POUR LE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS**

Conformément à la trajectoire prévue dans la loi de programmation des finances publiques, l'Etat poursuit la réduction du déficit public dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2016. Celui-ci prévoit un déficit de 3,3% du PIB en 2016. Cette diminution du déficit par rapport à 2015, permet de ralentir la progression de l'endettement des administrations publiques pour atteindre en 2016 un niveau de dette publique de 96,6% du PIB.

## **2.3. LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

La note de conjoncture des finances locales de mai 2016 relève que l'année 2015 a été pour les collectivités locales une année de reconstitution de leurs marges de manœuvres financières au regard de la croissance de leur épargne brute et de leur trésorerie. Elle s'est traduite par un recul des dépenses d'investissements pour la deuxième année consécutive (-8,8% en 2014 ; -8,6% en 2015). En revanche, l'épargne brute (recettes-dépenses de fonctionnement) s'inscrirait en hausse (1,8%) après trois années de baisse. Et ce en dépit de la forte diminution des dotations de l'Etat. Cette augmentation modérée de l'épargne brute résulterait d'une évolution identique des recettes et des dépenses de fonctionnement (1,5%) grâce notamment à une maîtrise accentuée des secondes.

Les tendances estimées par la Banque Postale pour l'année 2017 seraient :

- ✓ Une évolution des dépenses de fonctionnement contenue (1,8%) et une évolution des recettes de fonctionnement en ralentissement (1,0%). Les recettes subissent, à cet effet, une troisième année de baisse consécutive des dotations de l'Etat.
- ✓ L'épargne brute se dégraderait en 2017 (-2,9%)
- ✓ Les dépenses d'investissement pourraient interrompre leur baisse sans toutefois amorcer de réelle reprise (-0,4%). L'investissement se stabiliserait donc mais à un niveau plutôt faible.
- ✓ L'accroissement de l'encours de dette serait limité (182,6 milliards d'euros en fin d'année soit 1,1%, après 3,6% en 2015). Les emprunts mobilisés en 2016 enregistreraient en effet une baisse prononcée (-20,0% après 10,8% en 2015).

### **2.3.1. LE RALENTISSEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Suite aux légitimes inquiétudes formulées par les élus locaux quant à la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le Président de la République a annoncé une loi spécifique sur la réforme de la DGF (et non pas seulement une disposition de la Loi de Finances). Le Ministre en charge des collectivités territoriales a précisé que serait élaborée

une loi de financement spécifique des collectivités territoriales et qu'elle servirait de cadre à la réforme de la DGF.

Le Projet de Loi de Finances (PFL) pour 2017 a été présenté devant le Comité des finances locales (CFL), le 27 septembre 2016. Le texte reprend les engagements déjà annoncés : réduction de la baisse des dotations au bloc communal, soutien à l'investissement et abandon de la réforme de la DGF au profit d'un aménagement de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Cette année, peu de nouveautés significatives ou de surprises. La plupart des nouvelles dispositions sont en fait la concrétisation d'idées déjà annoncées par l'exécutif depuis quelques mois. Le Gouvernement a tout d'abord tenu à décrire l'environnement dans lequel intervient cette Loi de Finances, en insistant sur « l'importance de l'effort qui a été demandé aux Collectivités ». Pour 2017, « la contribution des Collectivités est encore une nécessité » mais permettra de veiller au maintien de l'investissement local, a assuré le Ministre de tutelle.

S'inspirant des conclusions d'un rapport parlementaire, le Gouvernement avait fait adopter dans la loi de finances pour 2016 une réforme de la DGF qui instaurait une dotation forfaitaire composée de trois parts : une dotation de base versée à toutes les communes (75,72 euros par habitant), une dotation de ruralité versée aux communes dont la densité de population est inférieure à 75% de la densité nationale (20 euros par habitant), une dotation de centralité pour les communes exerçant des fonctions de centralité (15 à 45 euros par habitant).

L'année 2016 a été marquée par un ralentissement des recettes de fonctionnement (1%), alors qu'en 2015 les collectivités ont bénéficié d'un léger regain dans la croissance de leurs recettes de fonctionnement à la faveur des recettes fiscales.

Les dotations et compensations versées par l'Etat (41,4 milliards d'euros) s'inscrivent une nouvelle fois en net repli, en raison notamment de la troisième année de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques (3,67Mds d'euros en 2016, après une baisse identique en 2015 et -1,5 Mds d'euros en 2014). La principale dotation, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue de plus de 9% et s'élève à 33,2 Mds d'euros. En outre, la DGF est abondée de 113 millions d'euros pour financer les créations des Métropoles du Grand Paris et d'Aix Marseille Provence et de près de 160 millions d'euros pour alimenter les montants dédiés à la péréquation.

La taxe d'habitation, les taxes foncières devraient globalement s'élever, en progression de 3,3% en 2016, après 4,3% en 2015.

Les autres recettes fiscales (55 milliards d'euros) verraient leur produit augmenter de 2,7%. Deux taxes (DMTO et TICPE) ont enregistré des évolutions fortes qui ne devraient pas être reconduites en 2017 dans les mêmes proportions. Néanmoins, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes et les départements qui ont bénéficié de la reprise du marché de l'immobilier, pourraient progresser de 6,5% et atteindre 12,4 milliards d'euros.

En matière de péréquation, la dotation de solidarité urbaine a été abondée de 180 millions d'euros et atteint 1,9 milliards d'euros, soit une hausse de 10,4% et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) enregistre le même taux de progression, soit +117 millions d'euros pour s'élever à 1,24 milliards d'euros. Ces deux dotations représentent désormais plus de 16% de la DGF du bloc communal contre moins de 10% en 2012.

Les masses dédiées à la péréquation horizontale, et notamment celles consacrées aux deux fonds dont les volumes sont les plus conséquents, le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF), poursuivent leur montée en charge. Même si la progression du FPIC prévoit une étape supplémentaire par rapport au rythme initialement prévu, il augmente de 220 millions d'euros en 2016 et atteint 1,0 milliard d'euros (au lieu de l'objectif de 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,15 milliard d'euros). Le montant du FSRIF est fixé à 290 millions d'euros à partir de 2016, contre 270 millions d'euros en 2015, soit une progression sur le même rythme que depuis 2012 (20 millions d'euros chaque année).

Par ailleurs, le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires devrait rester stable autour de 400 millions d'euros environ. Il est versé à toutes les communes (ou EPCI lorsque les dépenses afférentes lui ont été transférées) pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat ayant mis en œuvre la réforme sous condition de l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

### **2.3.2. LA HAUSSE MODEREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales devraient s'établir à 182,8 milliards d'euros en 2016, soit une hausse de 1,8 %, après +1,5 % en 2015. Cependant, hors les mesures nouvelles financées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relatives à la réforme de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), elles enregistreraient une évolution semblable à celles de l'an dernier. Les facteurs supplémentaires de hausse résultent des revalorisations qui s'imposent aux collectivités locales, en matière de dépenses de personnel ou de prestations sociales.

Les frais de personnel devraient s'élever à 65 milliards d'euros, enregistrant pour la deuxième année consécutive un ralentissement dans leur rythme de progression (1,8 %, après 2,0 % en 2015 et 4,0 % en 2014). Ils contribueraient à 36 % de la hausse des dépenses de fonctionnement, contre une moyenne annuelle de 43 % sur 2012-2016.

Les achats de biens et de services (39,1 milliards d'euros) enregistreraient une hausse très faible (0,5 %) après avoir diminué de 1,0% en 2015 grâce à des optimisations des politiques d'achats qui ne sont pas forcément renouvelables chaque année.

Les charges d'intérêt devraient poursuivre leur diminution à la faveur de taux d'intérêt à court et long termes qui resteraient orientés à la baisse. Ces taux historiquement bas favorisent la baisse des coûts des emprunts nouveaux mais aussi les renégociations de prêts anciens menées par les collectivités locales. Leurs effets devraient plus que compenser l'impact de l'accroissement du volume de la dette de l'année précédente (3,6 %) et entraîner un recul des frais financiers de 1,7 % en 2016, après -0,5 % en 2015.

Le taux apparent de l'encours (intérêts/encours au 1er janvier) continuerait de diminuer pour s'établir à 2,8 %, contre 4,1 % dix ans auparavant.

Les autres dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 11,4 milliards d'euros, progresseraient de 1,7 % en 2016.

Enfin, il est à noter que la réduction du plafond du taux de 1 % à 0,9 % de la cotisation obligatoire versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux, décidée en loi de finances pour 2016, conduit à un allègement des charges pesant sur les collectivités locales de l'ordre de 35 millions d'euros pour l'année 2016.

### **2.3.3. LA STABILITE DE L'INVESTISSEMENT**

Les collectivités locales ont enregistré sur 2014 et 2015 une baisse cumulée de 17 % de leurs dépenses d'investissement hors remboursements de la dette (-8,8 % en 2014 et -8,6 % en 2015). Cette contraction particulièrement forte s'explique par les effets classiques du cycle électoral mais également par la diminution de leur épargne brute survenue entre 2011 et 2014 (-9,7 %) et par un contexte institutionnel incertain et peu porteur (redéfinition des compétences, achèvement de la carte intercommunale, mise en place des nouvelles régions).

En 2016, les investissements se stabiliseraient autour de 48,1 milliards d'euros (- 0,4 %). Les différents indicateurs d'activité dans le BTP affichent en effet une amélioration par rapport aux deux années précédentes sans pour autant amorcer un retournement de tendance. Ainsi, la construction de locaux de services publics (en surfaces de plancher commencées, hors santé) sur le 1er trimestre 2016 par rapport au 1er trimestre 2015, serait en baisse de - 4,1 %, après un repli de -23,6 % un an auparavant (1er trimestre 2015 sur 1er trimestre 2014).

Cette stabilisation de l'investissement local serait un fait marquant de l'exercice, même si elle s'opèrerait à un niveau d'investissement faible à l'échelle de la dernière décennie. Hors impact des prix, il faut remonter à 2003 pour observer un niveau comparable. Le poids de ces investissements dans les dépenses totales hors dette des collectivités locales serait alors, en 2016, de 21 %, soit son plus bas niveau depuis les lois de décentralisation. Cette proportion s'explique par la baisse des investissements en 2014 et 2015, mais également par une modification de la structure des budgets locaux qui a vu la place des dépenses de fonctionnement s'accroître du fait notamment de divers transferts de compétences (personnels, action sociale, ...).

Les recettes d'investissement hors emprunts (10,7 milliards d'euros), en léger repli en 2016 (- 0,7 %), permettraient de financer 22,3 % des investissements.

Elles sont principalement composées du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui, avec un montant estimé à 5,2 milliards d'euros, enregistrerait une baisse importante (- 7,5 %) en lien avec l'évolution des dépenses d'équipement des collectivités locales ces trois dernières années.

Les recettes d'investissement regroupent également des dotations d'équipement. Celles bénéficiant aux départements et régions, représentent un peu plus de 1,2 milliard d'euros et sont quasiment stables depuis 2009 (dotation d'équipement des départements - DGE - ,



Dotation Régionale d'Équipement Scolaire - DRES -, Dotation Départementale d'Équipement des Collèges - DDEC). Celles fléchées vers le bloc communal, a contrario, enregistrent des hausses. En effet, différentes mesures gouvernementales ont été mises en place dès 2015 comme la hausse de l'enveloppe de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et l'aide aux maires bâtisseurs. De même, une dotation de soutien à l'investissement du bloc communal a été mise en place en 2016. De plus, la majoration de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est maintenue à hauteur de 200 millions d'euros.

#### **2.3.4. LA BAISSÉ DE L'ÉPARGNE ET LE RECOURS A L'ENDETTEMENT**

Entre 2011 et 2014, l'épargne brute des collectivités locale, solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, a enregistré une baisse de près de 10 % en raison d'un rythme plus rapide d'évolution des dépenses que des recettes.

En 2015, les premières estimations laissent entendre que l'épargne brute enregistrerait une hausse modérée (1,8 %) résultant d'une évolution quasi identique des recettes et des dépenses de fonctionnement (1,5 %). Ce résultat inattendu s'explique par une bonne orientation des ressources fiscales et par une maîtrise accentuée des charges. Cette évolution positive s'observerait pour les régions et le bloc communal (même si le phénomène ne se vérifie pas collectivité par collectivité). En revanche, les départements enregistreraient une baisse de leur épargne brute, alors qu'ils ont bénéficié d'une forte augmentation des droits de mutation à titre onéreux l'an dernier.

Cette tendance sur 2015 ne se répéterait toutefois pas en 2016. Compte tenu des estimations précédemment décrites sur les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales diminuerait de -2,9 %, pour s'établir à 37,0 milliards d'euros. En euros constants, ce niveau est proche de celui constaté en 2009.

S'agissant de l'épargne nette (épargne brute de laquelle sont retranchés les remboursements de la dette), qui correspond aux moyens consacrés au financement des investissements, il faut remonter à 2002, en euros constants, pour retrouver le niveau auquel elle s'établirait en 2016 (21,0 milliards d'euros).

En 2015, les collectivités locales ont mobilisé un volume d'emprunts important, alors même que les dépenses d'investissement reculaient de 8,6 %. Les emprunts nouveaux ont progressé de 10,8 % pour atteindre 20,5 milliards d'euros. Cette forte hausse s'explique par des effets conjoncturels, au premier rang desquels, les taux d'intérêt qui sont restés très bas sur la période, mais également par la mise en œuvre d'opportunités de financement attractives telles que les enveloppes de la Banque Européenne d'Investissement et le dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des dépôts et consignations (environ 800 millions d'euros).

En 2016, à défaut d'une reprise plus marquée des investissements réalisés, le volume d'emprunts contractés par les collectivités locales devrait être en net repli, - 20 % (16,4 milliards d'euros). Parallèlement, les remboursements progresseraient plus rapidement en 2016 (+ 5,2 %, contre + 2,7 % en 2015) pour atteindre 15,9 milliards d'euros.

L'accroissement de la dette (emprunts moins remboursements) s'élèverait à 0,5 million d'euros, soit le plus faible montant observé depuis 2002. L'encours de dette des collectivités

locales augmenterait sensiblement moins qu'en 2015 (1,1 % après 3,6 %) pour atteindre 182,6 milliards d'euros en fin d'année.

### **3. RETROSPECTIVE 2015- 2016 DE LA COMMUNE DE CUGES-LES-PINS**

En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain Compte Administratif, il est d'ores et déjà possible d'analyser rétrospectivement la situation financière de la commune à travers ses dépenses et ses recettes réelles de fonctionnement et de dresser un bilan provisoire.

#### **3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>
Charges à caractère général : (011)	1144189	1487026
Frais de personnel (012)	3387892	3183873
Pénalité SRU (014)	84429	91171
Autres charges de gestion courante (65)	530295	465931
Charges financières	156764	145639
<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>5303569</b>	<b>5373640</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Réalisé 2016</b>
Atténuation de charges (013-6419)	81642	64006,41
Produits des services domaines et ventes (70)	395373	408815
Taxe foncière et taxe d'habitation (73111)	2813086	2818088
Fonds de péréquation intercommunal (7322)	0	116344
Attribution de compensation (7321)	273083	273083
Droit de place et de stationnement (7336 et 7337)	14717	18039
Taxe sur l'électricité (7351)	118363	115558
Taxe sur les pylônes électriques	52728	54064
Taxe additionnelle sur les droits de mutation (7381)	716209	570916
Dotations forfaitaire (7411)	532547	437553
Dotations de solidarité rurale (74121)	68521	72445
Dotations nationale de péréquation (74127)	98036	100580
Dotations générale de décentralisation (746)	18374	0
autre (74718)	46652	46186
Emplois aidés (7412 )	92174	54415
Autres organismes (7478)	127272	268658
Attribution du fond départemental TP (74832)	91741	90704
Exonération des taxes locales (74833 et 74834, 74835)	70485	51695
Fonds départemental taxes professionnelles (74832)	91741	90704
Revenus des immeubles (752)	18254	16733
Produits exceptionnels (77)	97922	23891
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5818920</b>	<b>5692477,41</b>

### **3.1.1. EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Nous constatons en 2016 une hausse du chapitre 011 (Charges à caractère général) impactant légèrement à la hausse l'évolution globale de la section Fonctionnement. Cette hausse est consécutive au passage à l'externalisation de la cuisine centrale et le recours à un prestataire extérieur au compte 6042.

Cette hausse du chapitre 011 est en partie compensée par l'annulation du poste alimentation qui passe de 150 523€ à 30 124€, aux rémunérations des non titulaires qui passent de 230 784€ à 143 966 € et à la perception d'une redevance annuelle de 50 000€.

Le personnel titulaire ayant par ailleurs été conservé, l'économie réalisée est une économie latente qui résulte du redéploiement de ce personnel vers les services le nécessitant (1 personne à la crèche, 1 personne au RH et service de la comptabilité, 1 personne de service aux offices)

L'augmentation du compte 6227 frais d'actes et de contentieux explique également en partie cette augmentation (+34k€).

L'augmentation du compte 618 activités des centres de loisirs (+22k€) et formation du personnel (+ 5k€) contribuent également à cette augmentation.

### **3.1.2. EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL**

Le chapitre 012 (Frais de personnel) poursuit sa trajectoire à la baisse (-204k€) soit - 6%. Grâce à un effort accru et à une meilleure gestion de la masse salariale (Emplois CDD, suppression de 4 postes à la cuisine centrale, reclassement des personnels titulaires). Cela malgré une augmentation du point d'indice des fonctionnaires (réévalué pour moitié en juillet 2016 soit +0.6 %) et les évolutions de carrière effectuées. Ce résultat est donc plus que satisfaisant.

### **3.1.3. EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Ce chapitre enregistre une baisse notable en 2016 (-64 k€) en partie liée à la baisse de subvention au CCAS dues principalement aux économies de fonctionnement et une meilleure gestion des contrats de remplacement.

Les subventions aux associations baissent de 2015 à 2016 (-12k€). Ceci étant lié au fait que l'année 2015 avait été impactée financièrement par la procédure engagée à l'encontre du CHL.

Les autres dépenses restent stables, notamment les indemnités des élus (56 770€).

### **3.1.4. DES BAISES DE RECETTES QUI TRADUISENT LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT**

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 5 818 920€ en 2015 à 5 692 477€ en 2016 ce qui constitue une baisse de -126 K€ de recettes réelles. Cette baisse est atténuée par la perception d'une redevance annuelle de 50 000 € encaissée au titre de la mise à disposition de la cuisine centrale.

Certaines recettes en baisse sont à interpréter avec précaution, notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui passe artificiellement de 766 209€ en 2015 à 570 916 € en 2016, ceci étant dû au fait qu'en 2015, la commune a perçu deux fois cette taxe.

La DGF enregistre quant à elle une véritable baisse de 94 994€, heureusement compensée par le Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC) égal à 116 344€ en 2016.

Les autres dotations enregistrent une hausse importante en 2016 (+ 141 386€), 2015 ayant été une année de renouvellement du contrat CAF ce qui a entraîné une baisse des subventions correspondantes.

Selon les annonces effectuées par le Gouvernement, la baisse constatée et massive en ce qui concerne la Dotation de Fonctionnement versée aux Communes ces dernières années pourrait s'amointrer (jusqu'en 2007, la Dotation Globale de Fonctionnement, qui regroupe les dotations forfaitaires des Communes, les dotations d'intercommunalité, les dotations de péréquation et des dotations des régions et départements, évoluait en fonction de l'inflation et en partie de la croissance. En 2008, l'évolution a été limitée à la seule inflation. En 2010, l'enveloppe normée a été indexée sur la moitié de l'inflation. Depuis 2011, elle n'est plus indexée).

Pour notre Commune, la baisse de la Dotation Forfaitaire, effectuée de façon linéaire sur 3 ans (2015 à 2017), représente une perte annuelle d'environ 100 K€, portant notre Dotation 2016 à 437 K€. Une Dotation Forfaitaire évaluée à 390 K€ pour le prochain exercice paraît correspondre à ce que nous pouvons raisonnablement attendre.

Pour la troisième année consécutive, Cuges les Pins subit le désengagement de l'Etat que nous avons du mal à compenser par des baisses de charges correspondantes.

La Commune ne doit son salut qu'à ses ressources fiscales (Taxes d'habitation, foncières et additionnelles) dont les bases augmentent d'environ 30 K€/an, malgré les choix municipaux de geler la pression fiscale et de ne plus augmenter les taux pour les trois années à venir.

### **3.1.5. CONCLUSION**

On note donc globalement une très légère hausse des dépenses réelles de fonctionnement estimée à + 71k€ qui est le reflet d'une gestion contrôlée et rigoureuse qui devra être poursuivie les années suivantes.

## **4- RATIOS FINANCIERS DE LA COMMUNE**

Pour les Communes de plus de 3500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune, prévues à l'article L2313-1 du CGCT comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. Toutefois, le ratio n°8, qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé (Source : Rapport 2016 de la DGCL – Chapitre 4, pages 41 à 48).

- **Ratio 1 = Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)/population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

- **Ratio 2 = Produit des impositions directes/population** : (recettes hors fiscalité reversée).
- **Ratio 3 = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/ population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- **Ratio 5 = Dette/population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).
- **Ratio 6 = DGF/population** : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- **Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF** : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- **Ratio 9 = Marge d'Autofinancement Courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- **Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement** : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Débat d'Orientations Budgétaires 2017
  
- **Dette de la commune : capital restant dû au 9/12/2016 : 3 367 877€.**

Ratios	Moyenne de la strate	Cuges-les-Pins
1	826€/hab	675€/hab
2	421€/hab	569€/hab
3	1060€/hab	1141€/hab
4	331€/hab	Non renseigné
5	830€/hab	673€/hab
6	204€/hab	122€/hab
7	49,8%	59,23%
9	85,6%	162,65%
10	31,3%	Non renseigné
11	78,3%	62,65%

#### 4- 1 ANALYSE DES RATIOS FINANCIERS DE LA COMMUNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le ratio 1 démontre que la commune dépense en fonctionnement 18% de moins que les communes de même strate.

Le second ratio illustre le fait que la pression fiscale de la commune de Cuges-les-pins est supérieure à celle des autres Communes et laisse donc de faibles marges de manœuvre pour accroître les recettes fiscales.

Le ratio 3 qui est celui qui utilise les chiffres bruts des recettes réelles 2016, celui-ci indique que la Commune bénéficie en moyenne de + 7% de recettes que les Communes d'une même strate.

Le ratio 5 est celui de l'endettement par habitant nous permet de constater que la commune de Cuges les Pins se situe légèrement en dessous de l'endettement des Communes de la même strate (-18%), ce qui permet d'envisager un financement des équipements par l'emprunt.

Avec un ratio 6 situé à - 40% de celui des Communes de la même strate, la Commune de Cuges-les-Pins ne peut pas être accusée de vivre au crochet de l'Etat. Cela illustre notamment le fait que les Communes « sensibles » (donc éligibles aux fonds de la Politique de la Ville) sont mieux dotées qu'une Commune comme celle de Cuges-les-Pins.

Le ratio 7 représente la proportion des dépenses du personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : Ce ratio reste le point faible de la commune et tant à prouver les marges de manœuvres en termes de ressources humaines est faible. Cette situation obère la gestion communale et nécessite de prendre de réelles dispositions pour rééquilibrer ce ratio et retrouver des potentialités réelles de fonctionnement et d'investissement.

Nos capacités à financer nos investissements, indiquées au ratio 9, nous invitent à avoir recours à l'emprunt, notre marge de manœuvre étant inférieure à celle de la strate.

Enfin, le 11ème et dernier ratio obligatoire conforte l'affirmation faite au sujet du ratio 5, à savoir que nos possibilités de recours à l'emprunt sont au vert, sans pour autant atteindre le niveau des Communes de même strate.

Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60% (afin que la Commune dispose donc de 40% de marge de manœuvre). A Cuges les Pins en fin d'exercice 2016, ce ratio est de 58,31 % contre 61,25 % en 2015. Ceci traduit d'une part une légère amélioration de la situation financière de la commune et d'autre part une légère marge de manœuvre 42% pour recourir à l'emprunt.

## **5-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS :**

### **5-1 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS CONTROLEES MAIS NECESSAIRES**

En matière d'Investissements, l'année 2016 a été modérée, la commune ayant subi un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes dont les conséquences pouvaient supposer certaines restrictions à venir. Ceci a permis de remettre à plat certaines volontés d'investissements afin de les étaler davantage dans le temps et ne pas obérer les finances de la commune. La première tranche du programme de voirie a été engagée mais a cependant pris du retard ce qui permettra de la reporter en 2017 la phase 1 : Réfection du Chemin de Raphèle, d'une partie de la Curasse, travaux qui ont débuté en février 2017. La deuxième phase du programme de voirie sera engagée en 2017, elle portera sur le bas du Boulevard Gambetta, le Boulevard Stanislas Fabre et l'entrée du chemin de la Curasse / vallon de la Serre.

La réfection des feux tricolores a également été réalisée ainsi que la remise en état partiel des éclairages publics, notamment le remplacement de certains équipements en LED pour un montant total de 105 000 €.

La remise en état de la salle des Arcades a débuté en 2016 pour 10 890 € et se poursuivra en 2017 et 2018.

La première tranche du programme Ad'Ap a pris du retard en 2016 et le premier marché déclaré infructueux a obligé la commune à demander une prorogation d'un an, auprès des services de la Préfecture.

Des travaux de mise en conformité ou de sécurité seront par ailleurs réalisés tels que la remise en conformité des vestiaires du stade (54 582€), la remise en état de la toiture de l'école maternelle (54 288 €), le remplacement de la chaudière de l'école maternelle (12 000€).

## **5-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS :**

### **5-2-1 LES SUBVENTIONS**

Les subventions obtenues pour financer l'ensemble des équipements s'élèvent à 60% en ce qui concerne le CDDA, 70% pour les travaux de proximité et 80% pour le programme Ad'Ap. La vidéo protection a été subventionnée à hauteur de 60% et a bénéficié par ailleurs de la réserve parlementaire de M. Bernard Deflesselles à hauteur de 40 000 €.

### **5-2-2 LE FCTVA**

Le FCTVA constitue une importante contribution de l'Etat aux dépenses des Collectivités en matière d'investissement. Son but est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements. Son assiette est calculée sur les dépenses d'équipements effectuées sur l'exercice N-2 (base compte administratif).

Le montant du FCTVA perçu sur l'exercice 2016 a été de 32 321 €.

### 5-2-3 LA TAXE D'AMENAGEMENT

La commune a bénéficié en 2016 d'une recette de 37042 € perçue au titre de la taxe d'aménagement calculée sur les permis accordés en n-2. Compte tenu de l'accroissement des obtentions de permis de construire et d'aménager à partir de 2015, nous pouvons supposer une recette supérieure en 2017 et les années suivantes.

## **6- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Le budget s'inscrira une fois de plus en 2017 sur une trajectoire d'économies. Globalement, le budget de fonctionnement devra être baissé de 3% ceci afin d'absorber les baisses de dotations d'une part et la perte de recettes liées aux droits de mutation.

Cette politique s'appuiera autour des axes suivants :

- Une meilleure maîtrise des coûts au travers la renégociation des contrats avec l'ensemble des fournisseurs, la mutualisation de nos achats et la mise en place d'une commission d'engagement des dépenses.
- La poursuite des efforts sur la gestion et le pilotage de la masse salariale en limitant le recours systématique aux emplois CDD.
- La prise en compte des départs à la retraite.
- Une politique d'investissements mesurée qui portera essentiellement sur les dépenses de sécurité, les dépenses engageant la responsabilité du maire, les dépenses de mise aux normes ou obligatoires.
- Le maintien des taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants.
- Le recours à l'emprunt, en profitant des taux actuels très réduits, pour financer une partie de l'investissement.

### 6-1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 :

#### 6-1-1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : UNE BAISSSE NECESSAIRE

Même si la Commune a su, au cours du dernier exercice, contraindre au mieux les dépenses de fonctionnement, force est de constater que l'avenir d'une Commune comme la nôtre appelle à la mesure et à la prudence. La baisse occasionnée par la perte des droits de mutation cumulée à la baisse de la DGF, impliquent une réflexion pesée et préalable à tout engagement de crédits.

Un renforcement de la procédure d'engagement budgétaire préalable à la dépense devra donc être nécessaire en 2017. Ceci sera permis par la mise en place d'un logiciel de gestion entre l'Hôtel de ville et les différents services qui permettra de garantir une meilleure



gestion des deniers publics et une plus grande lisibilité sur la gestion comptable et le suivi budgétaire.

Le recours à des prestataires extérieurs sera pratiqué sous réserve d'un intérêt pour la commune, tant sur le plan financier qu'en termes d'organisation et de ressources humaines. Enfin, la nécessaire mise en concurrence nous engagera vers une véritable politique de renégociation ou de passation des marchés dans les domaines informatique, téléphonie, photocopieurs, produits d'entretien etc.

### **6-1-2 LES CHARGES DE PERSONNEL : MUTUALISER ET RECLASSER**

La trajectoire entreprise depuis 2014 devra être poursuivie notamment en optimisant le fonctionnement des services. Grâce aux départs à la retraite de certains agents (1 en 2017), le reclassement de certains agents titulaires sera privilégié. Le recours aux postes de remplacements sera limité aux seuls secteurs nécessitant un taux d'encadrement obligatoire (enfance, Activités Educatives Complémentaires).

Les départs à la retraite dans les cinq années à venir permettront une véritable remise à plat des besoins afin d'orienter favorablement les mesures à prendre. Il conviendra d'accompagner au mieux cette mutation de nos moyens, tout en anticipant nos besoins et capacités pour les années à venir.

Comme cela a déjà été fait au 1er juillet 2016, nous procéderons à l'augmentation, au 1er février 2017, du point indiciaire pour 0.6 %, décidée par l'Etat, à laquelle s'ajoute, depuis le 1er janvier dernier, le reclassement réglementaire des agents, conformément à la Réforme de la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (Loi de Finances 2016 – Décret du 12 octobre 2016).

Ces mesures cumulées ainsi que l'embauche d'un nouveau Directeur Général des services auront pour effet d'augmenter notre masse salariale du personnel titulaire en 2017, augmentation qui devrait peu à peu être résorbée par les départs à la retraite (3 estimés en 2018).

Il faut noter que la commune dispose d'un ratio de masse salariale élevé/ dépenses de fonctionnement, ratio qu'il faudra donc abaisser dans les années futures afin de dégager quelques marges de manœuvres sur les autres postes de fonctionnement et de ce fait bénéficier d'une situation budgétaire moins tendue.

### **6-1-3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Ce chapitre enregistrera une légère hausse liée à l'augmentation de l'indemnité des élus. Depuis notre élection, monsieur le maire avait souhaité participer au redressement des comptes de la commune en ne prenant pas d'indemnité. Ces missions de plus en plus fréquentes à l'extérieur augmentent les frais inhérents à sa fonction, c'est pourquoi il a été décidé d'augmenter à compter de 2017 son indemnité de fonction à hauteur de 1000 € brut par mois.

## **6-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017 :**

### **6-2-1 GEL DES TAUX DES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION**

Conformément à nos engagements, la commune n'augmentera pas les taux de la fiscalité locale. Les bases d'impositions devraient toutefois augmenter de façon mécanique eu égard aux permis de construire délivrés en 2016 sous les effets de la loi ALUR. Les efforts seront poursuivis dans les années à venir afin de maintenir la pression fiscale.

Les recettes attendues de la fiscalité locale pourront donc être augmentées de + 50 000 €.

### **6-2-2 LE FOND DE SOUTIEN AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Pour Cuges-les Pins, ce fond de soutien représentait en 2016 une recette de 28 066€ qui vient compenser, pour une faible partie seulement (20 à 25 %), les coûts engendrés par la Réforme. La prise en charge partielle par les parents viendra donc en compensation des frais inhérents aux AEC.

Pour 2017, les choix gouvernementaux de la majorité issue des prochaines élections présidentielles et législatives, pourraient avoir un impact sur cette question dès l'automne. La logique étant celle de l'année scolaire, quels que soient les décisions gouvernementales, elles ne concerneraient que l'année scolaire 2017/2018, aussi nous inscrirons en 2017 une somme équivalente à celle de 2016 soit 28 066 €.

### **6-2-3 LES RECETTES DE LA CAF**

En 2016 les participations de la CAF se sont élevées à :

-39 848.39€ pour les prestations de service garderie (PS0) Centre de loisirs

-147 626.58€ pour le Contrat Enfance Jeunesse.

-282 860.00€ pour les Prestations de Service Unique (PSU)

Soit un total 430 334.97€.

Comme pour le fonds de soutien, les sommes reçues de la CAF correspondent à 70 % de l'année en cours (2016) plus de 30% de l'année précédente (2015). Nous pourrions donc inscrire en 2017 une recette de 348 000 €.

### **6-2-4 VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS**

La mise en place d'une barrière à l'aire de camping car permettra d'optimiser les recettes des régies, recettes que nous pouvons valoriser de + 20%.

La redevance de 50 000€ correspondant à la mise à disposition de la cuisine centrale augmente également le montant des recettes réelles de fonctionnement et permet à la commune d'extraire des ratios avantageux quant à son fonctionnement (cf chapitre 4).

Par ailleurs, la municipalité a fait le choix d'augmenter certains tarifs communaux (Droits de places, de terrasses, tarification des locations de salles...) plutôt que de pénaliser le contribuable cugeois.

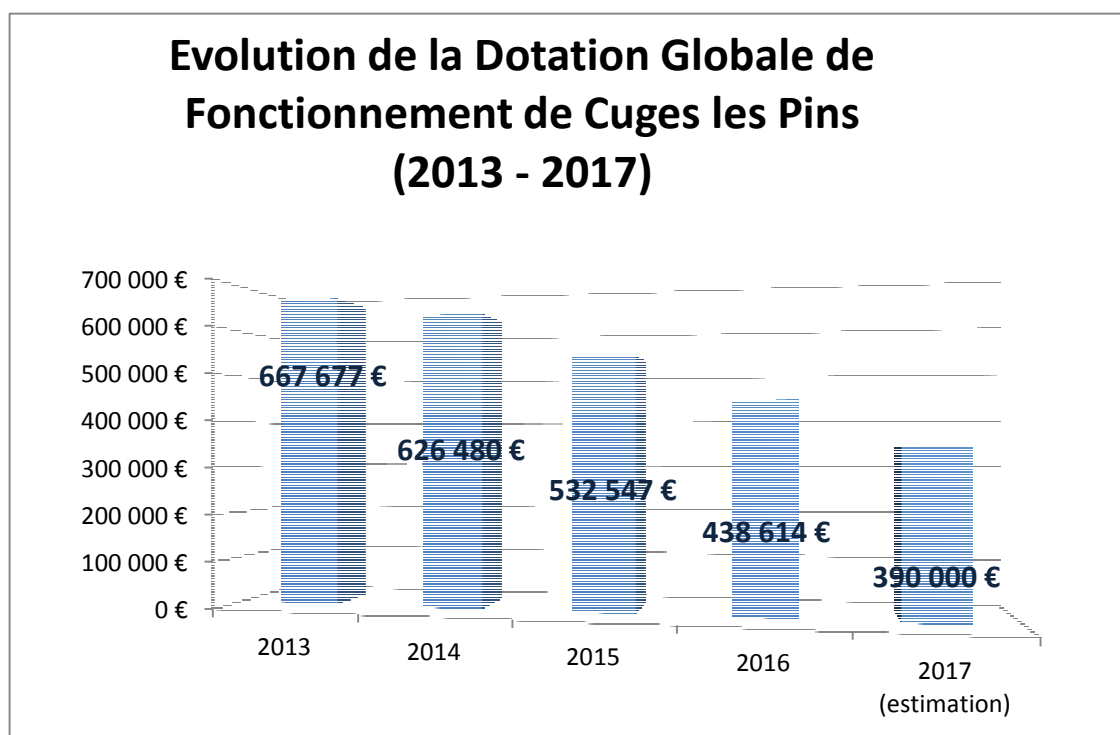
#### **6-2-5 LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL**

Ce mécanisme de péréquation a permis à notre commune de profiter favorablement de la Métropole puis qu'elle devient désormais bénéficiaire d'une recette que nous évaluons en 2017 à 106k€.

#### **6-2-6 L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Elle est reconduite en 2017 pour un montant de 273 083 €. Un travail important s'imposera en 2017 afin d'évaluer le transfert de charges à la Métropole. Ce transfert de charges sera décisif pour l'avenir de la commune.

#### **6-2-7 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**



Conformément aux objectifs du gouvernement, la DGF subira cette année encore une baisse que nous évaluons à -48K€.

### **6-3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017**

Si 2016 a été une année de prudence en termes d'investissements , 2017 verra se concrétiser une phase de réalisations concrètes d'investissements essentiels et indispensables pour pouvoir faire face aux obligations de la commune en termes de sécurité, de mises aux normes ainsi qu'à l'accroissement potentiel de la population sous les effets de la loi ALUR, des programmes immobiliers réalisés en 2016 ou à venir comme la ZAC des Vigneaux.

Toutefois, pour tenir compte de la situation budgétaire actuelle et dans le but de vouloir garantir la situation pour les années à venir, certains investissements structurants tels que la voirie, la remise en état des éclairages publics ou des bâtiments publics seront étalés sur une période plus longue que celle qui était initialement prévue.

Dans ces conditions, la deuxième tranche de voirie portera en 2017 sur le bas du boulevard Gambetta, l'entrée de la Curasse et le Boulevard Stanislas Fabre, ces voies étant particulièrement endommagées, ce qui constitue un risque majeur pour les habitants et engage au quotidien la responsabilité du maire.

Enfin, la phase d'études de l'école Molina sera engagée en 2017 selon le calendrier fixé par la SPL Façonéo. Des travaux de mises aux normes et de sécurité seront réalisés (vestiaires du stade, jeux et toiture de l'école maternelle). La commune poursuivra le remplacement des éclairages publics.

Un équipement de vidéo protection viendra compléter l'existant aux abords des écoles, ce dispositif pouvant bénéficier d'un financement à 80% dans le cadre du Fonds de soutien aux forces de sécurité (F2S).

### **6-4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017 :**

#### **6-4-1 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

La quasi-totalité du coût de ces investissements relève de dispositifs départementaux de subventionnement à hauteur de 60% (Groupe scolaire Molina, voirie, éclairage public) et 80% pour le programme Ad'Ap dans le cadre du soutien à l'investissement local.

Les travaux de proximité seront financés à hauteur de 70% (salle des Arcades, vestiaires du stade, toiture de l'école maternelle, jeux de l'école maternelle.)

La vidéo protection sera financée à hauteur de 80% dans le cadre du Fonds interministériel de Prévention de la délinquance.

#### **6-4-2 LE FCTVA**

Le FCTVA est calculé, rappelons-le, sur les dépenses d'équipement de l'année N-2, donc le Compte Administratif 2015.

Le FCTVA constitue une importante contribution de l'Etat aux dépenses des Collectivités en matière d'investissement. Son but est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements.

Le FCTVA calculé sur l'exercice 2017, au taux de 16,404%, sera égal à : 64 500€.

### **6-4-3 UN RECOURS A L'EMPRUNT NECESSAIRE**

L'engagement des travaux 2017 nécessitera le recours à un emprunt à hauteur de 1M€ venant compléter le montant des subventions obtenues, le FCTVA et les produits de la taxe d'aménagement.

Nous savons, que la situation de la Commune au regard de son endettement nécessite beaucoup de rigueur dans ses projets d'investissements futurs. L'endettement de Cuges reste toutefois correct par rapport aux communes de même strate (673€ /habitant à Cuges contre 866 € en moyenne -Source Ministère de l'Economie et des Finances-). Cette année 2017 sera donc celle d'un logique recours à l'emprunt, et ce pour deux raisons :

- L'investissement majeur que nous nous apprêtons à effectuer concerne un équipement qu'il convient d'amortir sur une durée de 20 ans : un groupe scolaire, qui permettra de regrouper les élèves de l'élémentaire sur un seul site.
- Compte-tenu des taux actuellement pratiqués en matière de financement, ne pas faire appel à l'emprunt serait même une mesure de mauvaise gestion, obérant fortement nos capacités d'investissement pour les prochains exercices. Emprunter aujourd'hui à très faible taux (1%) nous permettra demain de continuer à agir.
- Les projets que nous portons bénéficient d'un subventionnement important (de 60 à 80% du montant HT). Toutefois, la commune doit faire l'avance des sommes engagées, avant de récupérer le versement des subventions intervenant entre 6 et 12 mois après les travaux. C'est pourquoi nos besoins en trésorerie nous obligent à ce recours à l'emprunt, dont une partie pourra être composée d'un prêt relai ou avance sur subventions couvrant partiellement cette avance de trésorerie.

## **7 PROSPECTIVE FINANCIERE 2016-2021**

Le contexte économique de récession ainsi que l'effort demandé aux collectivités locales dans le cadre du redressement des finances publiques doivent inciter la Commune de Cuges-les-Pins à la prudence et rend primordial la mise en œuvre des trajectoires afin de se projeter dans les années à venir, et ainsi évaluer la pérennité des marges de manœuvre de la collectivité.

L'objectif de la prospective financière est de mettre en évidence les contraintes et les possibilités de l'institution à l'horizon de 2021. Pour cela le scénario principal suivant a été étudié :

Il s'agit d'un scénario de référence avec maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement dans le contexte économique actuel, avec un volume d'investissement fixé

à 8,46M€ et sans augmentation globale de la pression fiscale. Pour cela, 2018 et 2019 marqueront à nouveau des années de fort investissement, avec la deuxième et troisième phase d'extension du Groupe Scolaire. Pour faire face à cette dépense et afin de minimiser le recours à l'emprunt, la commune envisage de vendre le site de l'école Chouquet dont le montant peut être estimé à 800 K€ à 1M €. Pour compléter ce programme ainsi que la 3ème phase du programme Ad'Ap et de voirie, le recours à un emprunt s'avérera nécessaire sur la période. La Commune bénéficiera du retour des subventions liées à l'Ad'Ap (80%) d'un FCTVA plus conséquent liés aux programmes engagés en N-2. 2020 sera par ailleurs marquée par une augmentation importante du produit de la fiscalité locale rattachée aux surfaces foncières de la ZAC des Vigneaux, recettes supplémentaires que nous pouvons évaluer à 100 000€/ an ne sont pas prises en compte dans ce scénario.

Enfin, 2019 verra les dépenses d'investissement encore importantes avec la finalisation de l'extension de l'école Molina et la poursuite de la réalisation de notre agenda d'accessibilité programmée ainsi que le programme de réfection de la voirie. L'ensemble de ces investissements permettra à la Municipalité de boucler son mandat en termes d'investissements, à l'horizon 2020, offrant aux Cugeois une Commune mieux équipée et plus conforme aux attentes de la population. Les retards d'investissements engendrés par les choix passés devraient peu à peu être résorbés dans les cinq années à venir. Nous devons avoir conscience que cela ne pourra être permis grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics, une meilleure appréciation des besoins impactant la section de fonctionnement mais aussi d'un pilotage rigoureux et responsable de la masse salariale. Les départs à la retraite prévisibles dans les 3 à 5 années à venir offriront à la commune de nouvelles potentialités d'économies et donc d'accroître sa capacité d'autofinancement à l'horizon 2019/2020. Cela n'augure pas des difficultés qui pourraient subsister du fait de la rigueur de la politique gouvernementale et des baisses de dotations qui pourraient se poursuivre. A travers son schéma de mutualisation, la Métropole devrait offrir à la commune certains avantages non négligeables et, à l'horizon 2020, de nouvelles potentialités d'économies en termes de transferts de charges, notamment de la voirie dont nous attendons et espérons beaucoup.

## **7-1 LES HYPOTHESES RETENUES**

La consolidation 2016 a été faite sur la base du compte administratif prévisionnel 2016 de la Commune. De même, le plan d'extinction de la dette retenu correspond à celui constaté au 31 décembre 2016.

Concernant l'attribution de compensation, celle-ci est fixée à l'identique par rapport aux années précédentes.

Les impacts financiers et fiscaux liés aux transferts de compétences communales à venir sur le territoire métropolitain (exemple : voirie, eau, assainissement...) ne sont pas, à ce stade, intégrés à la prospective.

Par ailleurs, la prospective n'intègre pas la réforme à venir de la DGF.

Les hypothèses retenues en matière de dépenses et de ressources sont les suivantes :

### 7-1-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Natures comptables	Réalisé 2016	Simulation réalisé 2017	Simulation réalisé 2018	Simulation réalisé 2019	Simulation réalisé 2020	Simulation réalisé 2021
<b>Section : Fonctionnement - Recettes</b>	<b>5 687 760,42</b>	<b>5 526 539,68</b>	<b>5 647 860,66</b>	<b>5 849 812,93</b>	<b>6 023 537,14</b>	<b>6 141 011,47</b>
013 - Atténuations de charges	64 006,41	87 000,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes...	408 815,95	445 790,00	439 790,00	439 790,00	439 790,00	439 790,00
73 - Impôts et taxes	3 972 030,88	3 774 057,41	3 864 975,36	3 958 582,47	4 054 958,63	4 154 186,13
74 - Dotations et participations	1 124 437,65	1 091 624,50	1 091 624,50	1 091 624,50	1 091 624,50	1 091 624,50
75 - Autres produits de gestion courante	16 733,11	17 067,77	17 409,13	17 757,31	18 112,46	18 474,71
<b>Total des recettes de gestion courante (3)</b>	<b>5 586 024,00</b>	<b>5 415 539,68</b>	<b>5 547 798,99</b>	<b>5 641 754,28</b>	<b>5 738 485,58</b>	<b>5 838 075,33</b>
76 - Produits financiers	76,47	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	23 891,51	34 000,00	-	-	-	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (4)</b>	<b>5 609 915,51</b>	<b>5 449 539,68</b>	<b>5 547 798,99</b>	<b>5 641 754,28</b>	<b>5 738 485,58</b>	<b>5 838 075,33</b>

#### ➤ La fiscalité directe :

L'évolution nominale des bases nettes d'imposition (effets revalorisation des valeurs locatives, croissance physique et travail sur les bases fiscales) sur la période considérée est estimée à 3% par an. Le projet de la ZAC des Vigneaux n'est pas pris en compte dans cette évolution.

Par hypothèse, les taux constatés en 2016 sont retenus pour chaque taxe. Ces taux d'imposition sont maintenus tout au long de la période d'étude. **La prospective financière est donc construite sur la base de taux d'imposition constants.**

#### ➤ Les autres recettes fiscales ou assimilées :

L'évolution retenue pour les autres recettes fiscales ou assimilées est la suivante :

- Taxes funéraires : 2% par an,
- Droits de place : 2% par an,
- Taxe sur les pylônes électriques : 2% par an,
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 2% par an,
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 2% par an,
- Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière : 300k € par an.

#### ➤ Les concours de l'Etat :

La Commune contribuera à l'effort de redressement des finances publiques (RFP) en 2017. Dans ce cadre, une ponction de 48k€ environ devrait être opérée sur sa DGF. Hypothèse retenue est donc une baisse 48k€ sur 2017 puis une stabilité sur les années suivantes.

Les compensations fiscales, quant à elles, sont stables sur la période.

#### ➤ Les autres recettes de fonctionnement :

Par hypothèse, ces autres ressources connaîtraient une évolution stable sur la période.

## 7-1-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Natures comptables	Réalisé 2016	Simulation réalisé 2017	Simulation réalisé 2018	Simulation réalisé 2019	Simulation réalisé 2020	Simulation réalisé 2021
<b>Section : Fonctionnement - Dépense</b>	<b>5 815 384,82</b>	<b>5 577 539,76</b>	<b>5 494 863,68</b>	<b>5 565 823,04</b>	<b>5 729 996,00</b>	<b>5 848 433,01</b>
011 - Charges à caractère général	1 487 024,99	1 294 343,03	1 268 456,17	1 243 087,04	1 218 225,30	1 193 860,80
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 183 873,49	3 139 738,69	3 108 341,30	3 077 257,89	3 046 485,31	3 016 020,45
014 - Attenuations de produits	91 171,96	91 500,00	91 500,00	91 500,00	91 500,00	96 075,00
65 - Autres charges de gestion courante	465 931,07	490 491,42	481 971,42	474 667,22	467 572,54	463 700,83
<b>Total des dépenses de gestion courante (1)</b>	<b>5 228 001,51</b>	<b>5 016 073,13</b>	<b>4 950 268,89</b>	<b>4 886 512,15</b>	<b>4 823 783,15</b>	<b>4 769 657,08</b>
66 - Charges financières (6)	145 639,18	151 918,70	142 409,71	163 125,89	182 842,85	165 405,93
67 - Charges exceptionnelles	24 889,19	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (2)</b>	<b>5 398 529,88</b>	<b>5 172 991,83</b>	<b>5 097 678,60</b>	<b>5 054 638,04</b>	<b>5 011 626,00</b>	<b>4 940 063,01</b>

L'évolution moyenne des charges de fonctionnement sur la période 2017-2021 est la suivante :

- **Les charges à caractère général** suivent une réduction de -2 % en moyenne,
  - **Les charges de personnel** sont réduites de -1%. Autrement dit, le scénario de référence est construit sur la base d'un effectif en baisse,
  - **les charges de gestion courante** (65) évoluent de -1,5 %/an par hypothèse à compter de 2017,
  - **Contribution au FPIC** : l'hypothèse retenue est la répartition de droit commun avec aucune prise en charge du FPIC par la Métropole et ses Communes,
- Ainsi, les charges de fonctionnement « strictes » du budget principal baisseraient par hypothèse de 1,0 % par an à partir de 2017.

## 7-1-3 L'INVESTISSEMENT

Natures comptables	Réalisé 2016	Simulation réalisé 2017	Simulation réalisé 2018	Simulation réalisé 2019	Simulation réalisé 2020	Simulation réalisé 2021
<b>Section : Investissement - Dépense</b>	<b>599 373,45</b>	<b>1 791 844,46</b>	<b>3 745 027,57</b>	<b>3 277 036,59</b>	<b>1 117 029,68</b>	<b>1 107 059,04</b>
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 776,80	-	-	-	-	-
204 - Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	218 142,18	1 383 700,00	3 300 000,00	2 760 000,00	500 000,00	520 000,00
23 - Travaux en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>220 918,98</b>	<b>1 383 700,00</b>	<b>3 300 000,00</b>	<b>2 760 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>520 000,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165) (8)	300 609,56	330 299,55	344 965,90	361 974,92	415 968,01	377 664,04
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>300 609,56</b>	<b>330 299,55</b>	<b>344 965,90</b>	<b>361 974,92</b>	<b>415 968,01</b>	<b>377 664,04</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>521 528,54</b>	<b>1 713 999,55</b>	<b>3 644 965,90</b>	<b>3 121 974,92</b>	<b>915 968,01</b>	<b>897 664,04</b>

Natures comptables	Réalisé 2016	Simulation réalisé 2017	Simulation réalisé 2018	Simulation réalisé 2019	Simulation réalisé 2020	Simulation réalisé 2021
<b>Section : Investissement - Recette</b>	<b>1 000 288,63</b>	<b>1 231 233,33</b>	<b>2 742 969,04</b>	<b>3 219 167,15</b>	<b>1 687 368,67</b>	<b>1 342 703,33</b>
13 - Subventions d'investissement	146 421,13	477 233,33	1 116 000,00	936 000,00	182 666,67	189 333,33
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	400 000,00	1 200 000,00	1 400 000,00	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>646 421,13</b>	<b>877 233,33</b>	<b>2 316 000,00</b>	<b>2 336 000,00</b>	<b>182 666,67</b>	<b>189 333,33</b>
10 - Dotations fonds divers et réserves	78 773,47	80 000,00	80 784,04	371 982,15	786 332,00	245 000,00
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes financières</b>	<b>78 773,47</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 784,04</b>	<b>371 982,15</b>	<b>786 332,00</b>	<b>245 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>725 194,60</b>	<b>957 233,33</b>	<b>2 396 784,04</b>	<b>2 707 982,15</b>	<b>968 998,67</b>	<b>434 333,33</b>

L'annuité de dette nouvelle est calculée sur la base d'un taux d'intérêt à 3,0% sur 20 ans.



Le volume global de dépenses d'équipement est fixé par hypothèse à 8,46M€ sur la période retenue.

Le taux de subventions d'investissement reçues retenu est de 50 % par an en moyenne.

Sont également prises en compte les recettes d'investissement : FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de police.

## 7-2 LE SCENARIO DE REFERENCE :

### 7-2-1 L'EVOLUTION DES EPARGNES

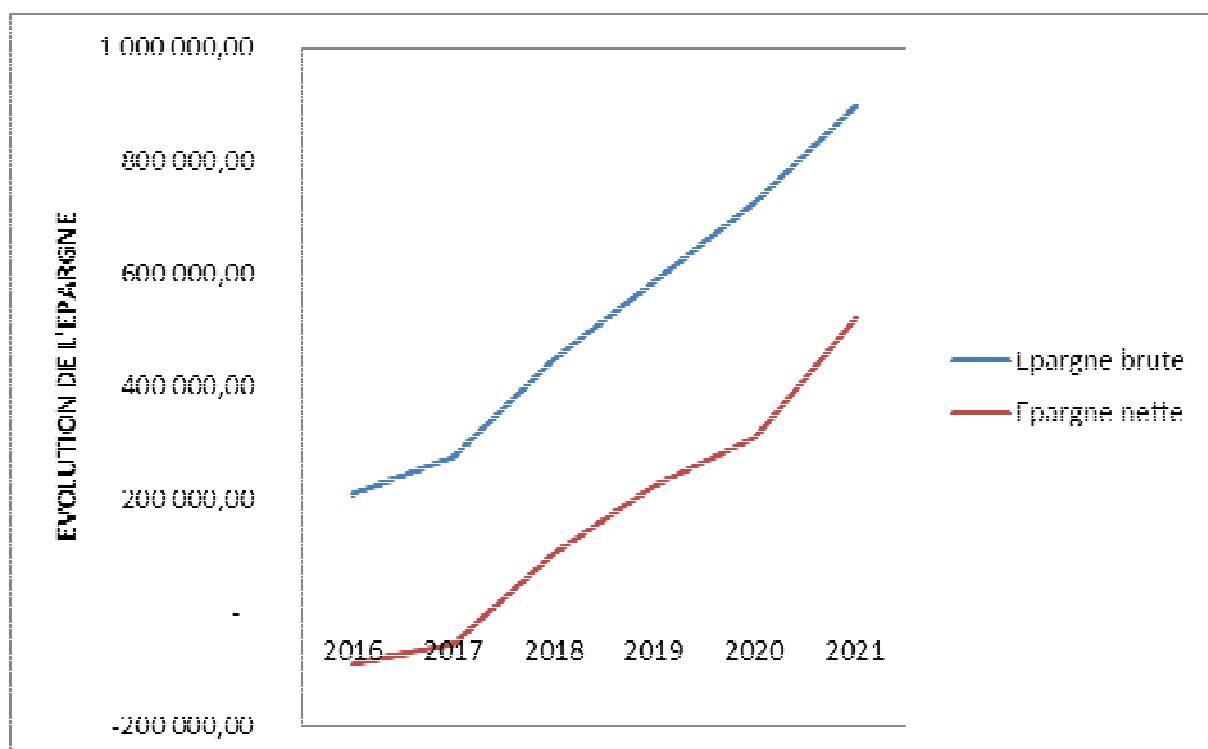
**L'épargne brute** (*Épargne de gestion – intérêts de la dette*) constitue dans une prospective le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement, de la capacité à s'endetter et à investir.

**L'épargne nette** (*Épargne Brute – capital de la dette*) reflète les capacités de la collectivité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

Elles constituent un critère fondamental de l'analyse de solvabilité et sont des indicateurs fondamentaux de la politique financière.

Compte tenu des hypothèses précisées ci-dessus, l'évolution de ces principaux indicateurs de solvabilité sur la période 2016/2021 serait la suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion ou excédent brut de fonctionnement (5) = (1) - (3)	358 022,49	399 466,55	597 530,11	755 242,13	914 702,43	1 068 418,25
Intérêts de la dette	145 639,18	151 918,70	142 409,71	163 125,89	182 842,85	165 405,93
Epargne brute	211 385,63	276 547,85	450 120,40	587 116,24	726 859,58	898 012,32
Capital de la dette	300 609,56	330 299,55	344 965,90	361 974,92	415 968,01	377 664,04
Epargne nette	- 89 223,93	- 53 751,70	105 154,50	225 141,32	310 891,57	520 348,28



Au regard des résultats de ce scénario de référence, l'épargne nette de la Commune pourrait connaître une augmentation importante : son niveau passerait ainsi de -89k€ en 2016 à 520k€ en 2021.

Cette augmentation trouve son origine dans la croissance de son épargne de gestion à partir de 2018, notamment en raison de l'effort de redressement des comptes de la Commune, et également dans la maîtrise de son endettement.

### 7-2-2 L'ENCOURS DE LA DETTE ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le poids de la dette s'amplifiant du fait d'un recours à l'emprunt sur la période, il convient de mesurer la capacité de désendettement de la collectivité. Cet indicateur, qui indique en combien d'années la dette pourrait être apurée grâce à l'autofinancement, permet de suivre en temps réel l'évolution de la santé financière de la collectivité.

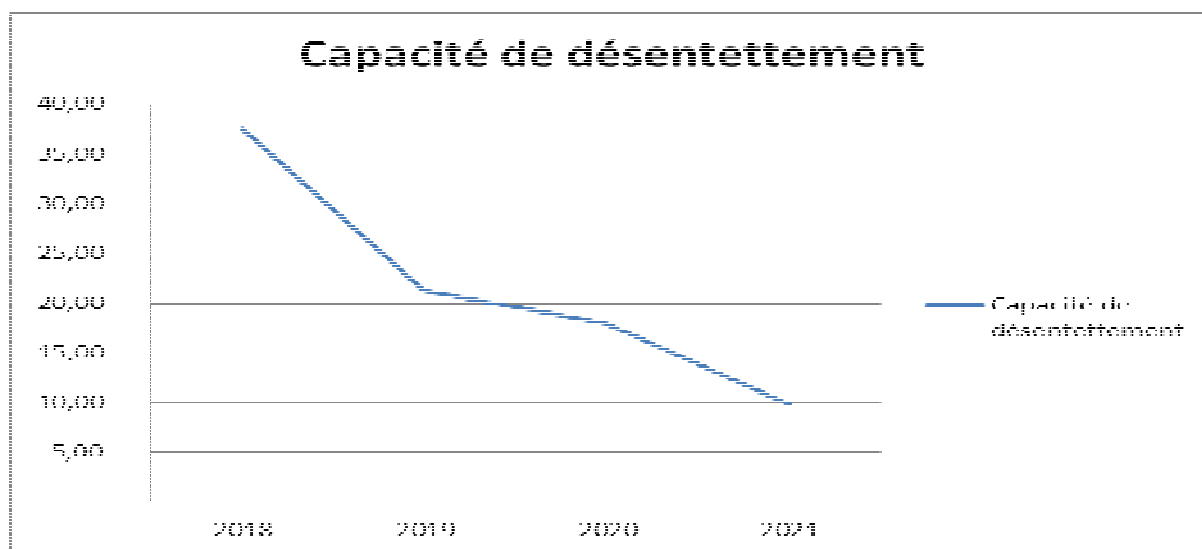
En 2016 et 2017, la Commune fait apparaître un délai de désendettement erroné du fait de son épargne nette négative.

En revanche, en 2018 le délai de désendettement commence à se réduire, mais reste assez conséquent avec un délai de 17,99 années.

Enfin, la Commune fait apparaître un délai de désendettement de 9,8 ans à l'horizon 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion ou excédent brut de fonctionnement (5) = (1) - (3)	358 022,49	399 466,55	597 530,11	755 242,13	914 702,43	1 068 418,25
Intérêts de la dette	145 639,18	151 918,70	142 409,71	163 125,89	182 842,85	165 405,93
Epargne brute	211 385,63	276 547,85	450 120,40	587 116,24	726 859,58	898 012,32
Capital de la dette	300 609,56	330 299,55	344 965,90	361 974,92	415 968,01	377 664,04
Epargne nette	- 89 223,93	- 53 751,70	105 154,50	225 141,32	310 891,57	520 348,28

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette antérieur au 31/12/N	3 668 875,42	3 367 877,42	3 066 879,25	2 758 205,20	2 455 974,76	2 146 038,62
Encours de la dette nouvelle au 31/12/N	-	500 000,00	870 698,62	2 026 042,04	3 135 922,92	2 998 965,13
Encours de la dette total au 31/12/N	3 668 875,42	3 867 877,42	3 937 577,87	4 784 247,24	5 591 897,68	5 145 003,75
Epargne brute	211 385,63	276 547,85	450 120,40	587 116,24	726 859,58	898 012,32
Capacité de désendettement	- 41,12	- 71,96	37,45	21,25	17,99	9,89



## 8 CONCLUSION

Voilà les axes majeurs de notre action et les répercussions financières qu'ils génèreront ou impliqueront. 2016 a été le premier pas dans notre marche vers un investissement nécessaire et raisonnable. 2017 enclenchera les investissements structurants indispensables afin de faire face à l'accroissement de la population future de Cuges que nous devons anticiper et accompagner. Notre vigilance sur les dépenses de fonctionnement devra être accrue ceci afin de dégager une capacité d'autofinancement positive qui sera la marque d'une situation financière assainie et pérenne pour les années à venir.

Nous sommes certains, aujourd'hui, du bien fondé de notre démarche, nous sommes conscients des efforts que nous demandons aux services pour atteindre ce résultat et nous pourrons tous être fiers, demain, de l'action réalisée.